



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 13 juillet 2026, à 20 h 00 à l'hôtel de ville de Boucherville, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins à Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire

M. Alexandre Ouellet, conseiller
M^{me} Josée Bissonnette, conseillère
M^{me} Anne Barabé, conseillère
M. François Desmarais, conseiller
M^{me} Isabelle Harvey, conseillère
M. Raouf Absi, conseiller
M^{me} Andrée Savard, conseillère

EST ABSENTE :

M^{me} Isabelle Bleau, conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marianna Ruspil, greffière

Ouverture de la séance et moment de réflexion

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

... La greffière a dressé un certificat de convocation à la présente séance, lequel est déposé aux archives.

Période de questions

La parole est accordée au public :

- M^{me} Karine Girard : questions concernant le projet de 2^e étage du 674, rue Jacques-Cartier.

M^{me} Nadia Rousseau, directrice de l'urbanisme, réponds aux questions.

- M^{me} Karyne Brossard : précisions concernant le projet de 2^e étage du 674, rue Jacques-Cartier.

260713-E-1

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déjà soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260713-E-2

Approbation du procès-verbal du 6 juillet 2026

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260713-E-3

Demande de PIIA numéro 2026-70071 présentée au CCU du 17 juin 2026

Il est proposé d'entériner la recommandation U2026-072 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 17 juin 2026 et d'approuver la demande de PIIA numéro 2026-70071 pour autoriser un ajout d'étage partiel d'un immeuble situé au 674, rue Jacques-Cartier, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2026-072, mais en remplaçant la suggestion relative aux fenêtres et en ajoutant :

- Les conditions suivantes :
 - Les deux fenêtres en bandeau proposées au 2^e étage de la façade latérale gauche devront être éliminées.
 - La fenêtre en bandeau proposées au 2^e étage de la façade droite devra être éliminée.
 - La fenêtre à battant proposée au 2^e étage de la façade latérale droite devra être réduite de moitié tout en demeurant conforme aux normes applicables et être givrée en permanence.
 - La fenestration proposée au 2^e étage de la façade arrière devra être réduite en éliminant deux fenêtres doubles sur les cinq proposées et une fenêtre triple sur les deux proposées.
 - Garder le lilas situé dans la cour latérale droite afin de préserver une zone végétalisée entre les deux propriétés. S'il est endommagé, il devra être remplacé par une plantation de même gabarit.

- La suggestion suivante :
 - o Ajouter de la végétation dans la cour latérale droite afin d'augmenter la zone végétalisée entre les deux propriétés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Parole aux membres du conseil

La parole est accordée aux membres du conseil.

260713-E-4

Levée de la séance

Il est proposé de lever la présente séance à 20 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jean Martel, maire

Marianna Ruspil, greffière